



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2018

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, selon les exigences de l'article 957 du code municipal du Québec.

QUE lors de la séance extraordinaire le 11 décembre 2017, le Conseil municipal de la municipalité de Mayo a adopté le budget pour l'exercice 2018 dont voici les grandes lignes :

Revenus

Taxe foncière générale	564 943 \$
Taxe spéciale quotes-parts MRC Papineau	55 887 \$
Taxe spéciale police (SQ)	76 000 \$
Tarifcation (fosses septiques)	21 893 \$
Compensations pour les terres publiques	6 615 \$
Transferts	103 620 \$
Services rendus	92 346 \$
Imposition de droits	39 000 \$
Amendes et pénalités	1 500 \$
Intérêts	10 000 \$
Autres revenus	2 000 \$
Total	973 804 \$



Dépenses

Administration générale	258 860 \$
Sécurité publique	77 628 \$
Sécurité incendie	184 692 \$
Voirie municipale	183 618 \$
Enlèvement de la neige	140 000 \$
Transport collectif et adapté (quotes-parts MRC Papineau)	3 419 \$
Hygiène du milieu	112 278 \$
Aménagement, urbanisme et développement	41 367 \$
Loisirs et culture	14 781 \$
Total	1 016 643 \$

Activités d'investissement	65 000 \$
Amortissement	-79 700 \$
Surplus réservé carrières/sablières	-28 139 \$
Total	973 804 \$

DONNÉ à Mayo, Québec, ce 15e jour du mois de janvier de l'an 2018.

Martin Cousineau
Directeur général et secrétaire-trésorier